

INSCRIPTION SCOLAIRE 2025/2026

Pour finaliser l'inscription, vous devez vous rendre en mairie muni d'un dossier **COMPLET**

LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR LORS DE L'INSCRIPTION

- Livret de famille (en intégralité) ou acte de naissance de l'enfant ;
 - Carnet de santé (uniquement les vaccinations) ;
 - Certificat de radiation si l'enfant est déjà scolarisé
 - Jugement de divorce ou convention de séparation stipulant le mode de garde de l'enfant ;
 - Justificatif de domicile (de moins de 3 mois, hors facture mobile) :
- Pour les familles hébergées :*
- Attestation d'hébergement ;*
 - Justificatif de domicile (de moins de 3 mois, hors facture mobile) ;*
 - Photocopie recto/verso de la pièce d'identité de la personne hébergeante*

ENFANT

Nom :

Prénom :

Né(e) le :/...../..... à :

CONTACTS ET COORDONNEES

(remplir les deux contacts le cas échéant)

Situation familiale : Mariés Pacsés Vie maritale Célibataire Divorcés Séparés
 Veuf(ve)

Père Mère Beau-père Belle-mère Autre :

Nom : Prénom :

Né(e) le :/...../..... à :

Adresse :

Tél. : Mail :

Père Mère Beau-père Belle-mère Autre :

Nom : Prénom :

Né(e) le :/...../..... à :

Adresse :

Tél. : Mail :

HORAIRES ECOLES

Lundi, mardi, jeudi et vendredi	8 h 30 – 11 h 30 Enseignement	Pause méridienne (2h)	13 h 30 – 16 h 30 Enseignement
------------------------------------	----------------------------------	--------------------------	-----------------------------------

LA COMMUNE PROPOSE ÉGALEMENT

- Une restauration pour l'ensemble des enfants scolarisés. Les dossiers d'inscriptions vous seront envoyés par mail dans le courant du mois de mai.
- De l'étude surveillée, réservée aux enfants scolarisés dans les classes de CE1 au CM2.
- Un accueil périscolaire (matin et soir) et un accueil de loisirs (mercredi et vacances scolaires), pour les enfants âgés de 3 à 12 ans.

L'organisation et la gestion de ces accueils sont confiées à l'Ifac :

Mail : adl.chapet@utidf.ifac.asso.fr // Téléphone : 01.30.91.95.10

Vos données sont utilisées par la commune de Chapet pour l'édition de ce document afin d'enregistrer la préinscription scolaire de votre enfant sur le territoire communal. Elles sont collectées par l'agent en charge des affaires scolaires et sont destinées à la mairie ainsi qu'à l'école. Elles sont conservées pendant 1 an. Ce traitement est nécessaire au respect d'une obligation légale. Vous disposez de droits sur vos données (accès, rectification, limitation) que vous pouvez exercer auprès de notre Délégué à la protection des données : dpd@cigversailles.fr. Si vous estimez, après nous avoir contacté, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL, sise 3 place Fontenoy, 75007 Paris.